



# KINNEAR'S MILLS

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 15 janvier 2024, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents, les conseillers:

Siège no 1, M. Robert Sanfaçon  
Siège no 2, M. Roger Gosselin  
Siège no 3, Mme Joanne LaBranche  
Siège no 4, Mme Marisol Brochu  
Siège no 5, M. James Allan  
Siège no 6, Mme Michelle Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard.

Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

## **Ouverture de la séance**

---

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2024-01-001 Adoption de l'ordre du jour**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**1. Ouverture de la séance**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**4. Adoption de procès-verbaux**

4.1 Séance ordinaire du 4 décembre 2023

4.2 Séance extraordinaire du 4 décembre 2023

**5. Administration générale et trésorerie**

5.1 Adoption des comptes du mois

5.2 Adhésion à l'association des directeurs municipaux du Québec

5.3 Fixation du tarif au kilomètre lors de déplacement

5.4 Redevances éoliennes

5.5 Renouvellement - Conseil des Aînés

5.6 Démission Mme Danielle Dumont

5.7 Embauche d'une préposée à l'entretien ménager

5.8 Traitement des comptes recevables

5.9 Soumission - Composteur domestique

## **7. Sécurité publique**

7.1 Facturation pour le paiement final 2023 du service incendie

7.2 Engagement annuel du directeur incendie, assistants et garde-feu pour 2024

7.3 Demande d'aide financière - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

## **8. Travaux publics**

8.1 Déneigement des chemins publics pour les acériculteurs

## **9. Loisirs et tourisme**

9.1 Demande de subvention au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) 2024-2025

## **11. Urbanisme et développement du territoire**

11.1 Empiètement - Lot 4 913 447

## **12. Législation**

12.1 Adoption du règlement numéro 527 modifiant le règlement numéro 523 décrétant l'ouverture de la rue Jamieson

12.2 Adoption du règlement numéro 525 concernant l'imposition de taxes pour l'année 2024

12.3 Adoption du règlement numéro 526 abrogeant le règlement numéro 487 concernant les redevances éoliennes

12.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 528 modifiant le règlement numéro 268 concernant le plan d'urbanisme

## **15. Période de questions**

## **16. Clôture et levée de la séance**

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 soit adopté.

**ADOPTÉE**

**2024-01-003 Séance extraordinaire du 4 décembre 2023**

---

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2023 soit adopté.

**ADOPTÉE**

**2024-01-004 Adoption des comptes du mois**

---

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne LaBranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

**Chèques : 2 924.56 \$**

**Autres paiements effectués par la directrice générale : 615 411.17 \$**

**Grand total des paiements: 618 335.73 \$**

**ADOPTÉE**

**2024-01-005 Adhésion à l'association des directeurs municipaux du Québec**

---

**SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 495.00 \$ plus taxes afin de payer les frais de cotisation, pour 2024, de la directrice générale à l'association des directeurs municipaux du Québec.

**ADOPTÉE**

**2024-01-006 Fixation du tarif au kilomètre lors de déplacement**

---

**ATTENDU QUE** le tarif pour les déplacements était fixé à 0,52 \$ du kilomètre pour l'année 2023;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a également indexé son tarif pour les déplacements à 0,70 \$ du kilomètre (pour les 5000 premiers kilomètres);

**SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le tarif pour les déplacements soit fixé à 0,65 \$ du kilomètre à compter du 1er janvier 2024.

**ADOPTÉE**

**2024-01-007 Redevances éoliennes**

---

**ATTENDU** l'avis juridique reçu le 19 décembre 2023 concernant les redevances éoliennes;

**ATTENDU** la résolution numéro 2013-138 décrétant l'utilisation que fait la municipalité de l'argent reçue en redevances éoliennes;

**ATTENDU** le règlement numéro 526 abrogeant le règlement numéro 487 concernant les redevances éoliennes;

**ATTENDU** la création, en 2020, du fonds des générations selon la résolution numéro 2020-042;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne LaBranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal affectera dorénavant toutes les sommes reçues en redevances éoliennes au budget de fonctionnement de la municipalité;

QUE le conseil municipal désire conserver l'objectif du fonds des générations afin d'assurer à long terme le bon fonctionnement des services disponibles de la municipalité. Le solde de ce fonds sera maintenu à 300 000 \$.

**ADOPTÉE**

**2024-01-008 Renouvellement - Conseil des Aînés**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a à coeur la qualité de vie des personnes âgées;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité de Kinnear's Mills renouvèle son adhésion auprès du Conseil des Aînés de la MRC des Appalaches pour l'année 2024, au montant de 40 \$.

**ADOPTÉE**

**Démission de Mme Danielle Dumont**

---

La directrice générale dépose la démission de madame Danielle Dumont à titre de préposée à l'entretien ménager de la municipalité.

**2024-01-009    Embauche d'une préposée à l'entretien ménager**

---

**ATTENDU** la difficulté de recrutement pour le poste de préposée à l'entretien ménager;

**ATTENDU QUE** madame Tanya Dumont a déposé sa candidature pour occuper le poste de préposée à l'entretien;

**ATTENDU QUE** madame Danielle Dumont a proposé de former Tanya Dumont avant de quitter son poste;

**SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal embauche madame Tanya Dumont pour combler le poste de préposée à l'entretien ménager au taux horaire fixé par le conseil.

QUE la période de probation sera de trois (3) mois;

**ADOPTÉE**

**2024-01-010    Traitement des comptes recevables**

---

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale d'aviser par courrier recommandé tous les contribuables qui ont un solde dû de 300.00 \$ et plus en date du 16 janvier 2024 et qui n'ont pas pris entente concernant les taxes municipales de l'année 2023, et ceux qui n'ont pas payé en totalité les années 2022 et antérieures, qu'ils doivent le faire d'ici le 23 février 2024.

QU'un montant de 15.00 \$ pour les frais d'administration et de poste relatifs à l'envoi de cet avis sera facturé à chaque immeuble dont des taxes sont dues.

QU'en cas de non-paiement des taxes ou de non-entente avant le 23 février 2024, les dossiers seront transférés à la MRC des Appalaches pour vente et tous les frais inhérents seront à la charge du contribuable.

## **ADOPTÉE**

### **Soumission - Composteurs domestiques**

---

Ce point sera discuté dans une séance subséquente.

### **2024-01-011 Facturation pour le paiement final 2023 du service incendie**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la facture a été faite selon l'entente intermunicipale incendie;

**SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

D'autoriser la directrice générale à payer la facture pour le paiement final du service incendie de l'année 2023.

**ADOPTÉE**

### **2024-01-012 Engagement annuel du directeur incendie, assistants et garde-feu pour 2024**

---

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE monsieur Kevin Pomerleau soit engagé à titre de directeur du service incendie et garde-feu pour l'année 2024 au salaire<sup>2</sup> de base fixé selon l'entente intermunicipale.

QUE M. Daniel Nadeau soit engagé à titre d'adjoint au directeur, au salaire<sup>2</sup> de base fixé selon l'entente intermunicipale.

QUE M. Guillaume Lecours soit engagé à titre d'adjoint au directeur – secteur Saint-Pierre-de-Broughton - au salaire<sup>2</sup> de base fixé selon l'entente intermunicipale.

QUE MM. Éloi Mercier, Rémi Blanchette, Dominic Boulet et Jean-Nicolas Guérard soient engagés à titre d'officiers au salaire<sup>2</sup> de base fixé selon l'entente intermunicipale.

QUE M. Sébastien Grondin soit engagé à titre de support administratif au service incendie au salaire<sup>2</sup> de base fixé selon l'entente intermunicipale.

QUE les salaires horaires du directeur du service incendie et ses deux assistants ainsi que des pompiers volontaires, autre que ceux déjà mentionnés, soient selon le salaire<sup>2</sup> horaire fixé selon l'entente intermunicipale.

QUE les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de leur fonction soient remboursés au taux de 0,52 \$ / km.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités de St-Jacques-de-Leeds et de Saint-Pierre-de-Broughton.

<sup>2</sup> Un document renferme les salaires horaires des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

### **ADOPTÉE**

#### **2024-01-013 Demande d'aide financière - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Kinnear's Mills, Saint-Jacques-de-Leeds et Saint-Pierre-de-Broughton désirent présenter un projet de service en sauvetage en milieux isolés dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu**

#### **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil municipal de Kinnear's Mills s'engage à participer au projet de service en sauvetage en milieux isolés et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil municipal accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité;
- Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

### **ADOPTÉE**

#### **2024-01-014 Déneigement des chemins publics pour les acériculteurs**

---

**CONSIDÉRANT QUE** certains chemins publics qui donnent accès aux cabanes à sucre sont fermés durant la période hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE** les acériculteurs demandent d'avoir accès à leur cabane à sucre;

**CONSIDÉRANT QUE** les acériculteurs collaborent à l'entretien des chemins une fois le premier déneigement fait;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan**

#### **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE selon le choix des acériculteurs, il sera possible soit de faire l'ouverture de certains chemins publics fermés par un bélier mécanique ou de faire sabler ledit chemin afin de faciliter l'accès aux cabanes à sucre des acériculteurs, et ce, une seule fois pour l'année 2024. La date d'ouverture sera déterminée par l'inspecteur en voirie.

Cette résolution ne vaut que pour l'année 2024.

**ADOPTÉE**

**2024-01-015 Demande de subvention au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) 2024-2025**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite reconduire la fête de la pêche en juin 2024 et permettre à ses citoyens de pêcher tout au long de l'été;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite favoriser la régénération de la truite dans la rivière Osgood;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme la coordonatrice au développement responsable des activités prévues en ce qui concerne la mise en valeur et les activités de pêche dans la rivière Osgood et d'autoriser celle-ci à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention d'une subvention requise pour ses activités.

**ADOPTÉE**

**2024-01-016 Empiètement - Lot 4 913 447**

---

**ATTENDU** le courriel reçu le 7 novembre 2023 de la part des propriétaires du lot portant le numéro 4 913 447;

**ATTENDU QU'**un certificat de localisation a été réalisé en 2023 pour le lot portant le numéro 4 913 447 et que celui-ci présente un empiètement de cedit garage dans l'emprise de la voie publique;

**ATTENDU QUE** l'urbaniste de la municipalité, en 2006, a autorisé la reconstruction du garage au même emplacement qu'avant qu'il soit détruit par un incendie ;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité de Kinnear's Mills autorise le maintien du garage, dans les dimensions actuelles, dans l'emprise de la voie publique.

QU'en cas où le garage se détériore grandement ou devrait être reconstruit, la municipalité exigera que la reconstruction de cedit garage respecte les normes des règlements d'urbanismes de la municipalité et qu'il n'empiète plus dans

l'emprise de la voie publique.

**ADOPTÉE**

**2024-01-017 Adoption du règlement numéro 527 modifiant le règlement numéro 523 décrétant l'ouverture de la rue Jamieson**

---

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 527 modifiant le règlement numéro 523 décrétant l'ouverture de la rue Jamieson a été déposé et que l'avis de motion a été donné lors de la séance du 4 décembre 2023;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 527 modifiant le règlement numéro 523 décrétant l'ouverture de la rue Jamieson.

**ADOPTÉE**

**2024-01-018 Adoption du règlement numéro 525 concernant l'imposition de taxes pour l'année 2024**

---

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 525 concernant l'imposition de taxes pour l'année 2024 a été déposé et que l'avis de motion a été donné lors de la séance du 4 décembre 2023;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 525 concernant l'imposition de taxes pour l'année 2024.

**ADOPTÉE**

**2024-01-019 Adoption du règlement numéro 526 abrogeant le règlement numéro 487 concernant les redevances éoliennes**

---

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 526 abrogeant le règlement numéro 487 concernant les redevances éoliennes a été déposé et que l'avis de motion a été donné lors de la séance du 4 décembre 2023;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne LaBranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 526 abrogeant le règlement numéro 487 concernant les redevances éoliennes.

**ADOPTÉE**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 528 modifiant le règlement numéro 268 concernant le plan d'urbanisme**

---

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, Mme Marisol Brochu, donne avis de motion que le projet de règlement numéro 528 modifiant le règlement numéro 268 concernant le plan d'urbanisme sera adopté à une séance subséquente de ce conseil;

L'objet du règlement porte sur l'identification des îlots de chaleur urbain;

Le projet de règlement numéro 528 est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur demande par téléphone ou courriel.

---

Mme Marisol Brochu, conseillère

**Période de questions**

---

**2024-01-020** **Levée de la séance**

---

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE cette séance soit levée à 19 h 55.

**ADOPTÉE**

---

Marquis Bédard  
Maire

---

Alexandra Gosselin  
Directrice générale/greffière  
trésorière

Je, Marquis Bédard, maire de la Municipalité de Kinnear's Mills, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 15 JANVIER 2024.